



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 51 /2012

Suppléance à la préfecture de la Lozère

ANNÉE : **2012**

DIFFUSE LE  
**27 décembre 2012**



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 63 - DECEMBRE 2012**

# SOMMAIRE

## **Prefecture de la Lozere**

### **SERVICES DU CABINET**

Arrêté N °2012361-0002 - Arrêté chargeant Mme Christine BONNARD, sous-préfète de

Florac des fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales du jeudi 27/12 à 18 h 00 au vendredi 28/12 à 2 h 00 du matin

..... 1





PREFET DE LA LOZÈRE

Secrétariat préfet

**Arrêté n° 2012361-0002 du 26 décembre 2012**  
**chargeant Mme Christine BONNARD, sous-préfète de Florac,**  
**des fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales**  
**du jeudi 27 décembre à 18 h 00 au vendredi 28 décembre 2012 à 2 h 00 du matin**

Le préfet de la Lozère,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier du Mérite agricole,

- VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
  - VU* le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifiée, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
  - VU* le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
  - VU* le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,
  - VU* le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 14 septembre 2011, portant nomination de M. Philippe VIGNES en qualité de préfet du département de la Lozère,
  - VU* le décret du Président de la République du 29 juillet 2011 nommant M. Wilfrid PELISSIER en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Lozère,
  - VU* le décret du Président de la République du 2 juillet 2012 nommant Mme Christine BONNARD en qualité de sous-préfète de Florac à compter du 30 juillet 2012,
  - VU* l'arrêté préfectoral n° 2010006-03 du 6 janvier 2010, modifié, portant organisation de la préfecture de la Lozère,
  - VU* l'arrêté préfectoral n° 2012000-0020 du 9 janvier 2012 portant modification de l'organisation des services de la préfecture,
  - VU* l'arrêté préfectoral n° 2011285-0003 du 12 octobre 2011 portant délégation de signature à M. Wilfrid PELISSIER, secrétaire général de la préfecture,
  - VU* l'arrêté préfectoral n° 2012208-0010 du 26 juillet 2012 portant délégation de signature à Mme Christine BONNARD, sous-préfète de Florac,
- CONSIDERANT** l'absence concomitante du préfet et du secrétaire général de la préfecture, **du jeudi 27 décembre à 18 h 00 au vendredi 28 décembre 2012 à 2 h 00 du matin**

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Mme Christine BONNARD, sous-préfète de Florac, est désignée pour exercer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, **du jeudi 27 décembre à 18 h 00 au vendredi 28 décembre 2012 à 2 h 00 du matin**

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général et le sous-préfet de Florac sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Le préfet  
**signé**